Nations Unies

S/PV.7319



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7319e séance

Lundi 24 novembre 2014, à 15 heures

New York

Président :	M. Quinlan	(Australie)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Sun Lei
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bertoux
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Sarki
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

Non-prolifération des armes de destruction massive

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

14-64622 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération des armes de destruction massive

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadeur Oh Joon, Représentant permanent de la République de Corée, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Oh Joon.

M. Oh Joon (*parle en anglais*) : En ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), j'ai le plaisir d'informer le Conseil des progrès réalisés dans l'application de la résolution 1540 (2004) depuis la dernière séance, organisée le 28 mai (voir S/PV.7184).

Je voudrais, pour commencer, signaler que ce mois, en dérogation à la pratique établie consistant à organiser des séances d'information conjointes pour les trois Comités créés par les résolution 1373 (2001), 1540 (2004) et 1267 (1999), il a été décidé que le Comité 1540 présenterait un exposé au Conseil séparément. Cela est dû au fait que les deux autres Comités ont déjà présenté un exposé au Conseil en une circonstance particulière, dans le cadre du débat public consacré à la lutte contre le terrorisme, le 19 novembre (voir S/PV.7316). La séance d'information séparée d'aujourd'hui ne constitue pas un précédent pour l'avenir.

En revenant sur le travail accompli par le Comité 1540 cette année, je tiens à exprimer une nouvelle fois ma gratitude pour l'appui apporté par le Conseil de sécurité dans le cadre du débat public relatif à la résolution 1540 (2004) du 7 mai (voir S/PV.7169). Le ferme appui apporté à la résolution 1540 (2004) et au Comité 1540, exprimé dans la déclaration présidentielle S/PRST/2014/7 et dans les déclarations individuelles faites par plus de 60 États Membres, ont donné une forte impulsion à nos travaux. La déclaration présidentielle précise également les domaines clefs sur lesquels le Comité doit axer ses efforts durant les années à venir. Cela offre une ligne de conduite utile afin que nous préparions l'examen complet qui doit être réalisé avant la fin de 2016.

S'inspirant de cette déclaration présidentielle et du treizième programme de travail du Comité, nous avons continué d'encourager, en tant que haute priorité, les États qui ne l'ont pas encore fait à présenter leur premier rapport. Avec l'appui de notre groupe d'experts, du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et de ses bureaux régionaux, trois réunions spéciales ont été organisées à Pretoria, à Libreville et à Lomé, respectivement, pour faire participer les États n'ayant pas présenté de rapport. Ces réunions et autres manifestations nous ont permis un contact direct avec 18 des 21 États encore défaillants.

Depuis la dernière séance d'information conjointe, en mai (voir S/PV.7184), les membres et les experts du Comité 1540 ont continué à participer à diverses manifestations de sensibilisation, portant à 59 le nombre total de ces manifestations pour l'année en cours. Sept autres manifestations sont prévues pour le reste de l'année. L'intérêt d'une interaction directe avec les États, en particulier des déplacements dans les États Membres qui nous y invitent, a été démontré une fois encore. Ainsi, notre déplacement au Malawi s'est soldé par la présentation par ce dernier de son premier rapport au Comité, ce qui permis de réduire à 20 le nombre total d'États toujours défaillants. Les déplacements effectués en Chine le mois dernier et au Royaume-Uni en début de mois ont également donné au Comité de bonnes occasions de mieux comprendre la mise en œuvre par ces États de la résolution 1540 (2004) et de recenser les pratiques efficaces.

Parmi les autres contacts directs que nous avons eus avec les États depuis notre dernier rapport, citons les tables rondes nationales avec les parties prenantes de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) au Cambodge, en Colombie, à la Grenade, au Pérou et à la Trinité-et-Tobago. Elles nous ont aidés à cerner les besoins en matière d'aide au renforcement des capacités et à l'élaboration des plans d'action nationaux de mise en œuvre que rédigent les pays à titre volontaire. Nous avons organisé des manifestations régionales et sous-régionales très utiles en partenariat avec les organisations internationales compétentes. Par exemple, nos experts ont récemment pris part avec INTERPOL à trois manifestations régionales sur la sécurité nucléaire,

chimique et biologique en Thaïlande, en Éthiopie et au Tadjikistan.

Le mois dernier, j'ai participé à l'Atelier régional organisé à Séoul par le Gouvernement de la République de Corée, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement, aux fins de promouvoir la pleine application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Y ont pris part des représentants de plus de 30 pays d'Asie et d'autres régions, ainsi que de 10 organisations internationales et régionales compétentes. Cela a été une occasion bien venue de débattre des manières de renforcer l'application de la résolution 1540 (2004) dans la région d'Asie, et d'échanger des points de vue sur les stratégies futures, en amont de l'examen complet prévu d'ici à la fin de 2016.

Dans le cadre des efforts pour tendre la main au secteur privé, j'ai pris part la semaine dernière à une conférence internationale de soutien à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), organisée à Wiesbaden par le Gouvernement allemand avec la coopération de l'Union européenne et du Bureau des affaires de désarmement. Il s'agit de la troisième manifestation dans le cadre de ce que l'on appelle le « Processus de Wiesbaden » qui, sous l'égide de l'Allemagne, vise à renforcer le dialogue avec l'industrie à l'appui de la mise en oeuvre de la résolution 1540 (2004). Cette conférence s'est avérée un excellent cadre d'échange de pratiques efficaces entre les divers secteurs industriels concernés, notamment dans les domaines de la sécurité nucléaire, chimique et biologique, ainsi que du transport et du contrôle des exportations.

Faciliter la mise en correspondance entre les demandes et les offres d'assistance reste une priorité du Comité. Améliorer l'efficacité de son rôle d'appariement sera l'un des axes privilégiés par le Comité dans le cadre des préparatifs de l'examen complet de 2016. À ce jour, ce sont au total 83 États Membres et 13 organisations internationales qui ont fait connaître leurs points de contact. Le Comité poursuivra ses efforts pour encourager la nomination de points de contact supplémentaires et pour en stimuler le rôle. En outre, nous projetons également de dresser une liste plus importante de noms et d'adresses électroniques, qui comprendrait non seulement les points de contact, mais également les interlocuteurs de la société civile, notamment des représentants de l'industrie, des milieux universitaires et des médias. Nous prévoyons d'informer régulièrement ces interlocuteurs sur les activités du Comité, par la voie d'un bulletin d'information trimestriel.

À partir de maintenant, le Comité 1540 doit entamer ses travaux sur l'examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution, comme en a décidé le Conseil dans sa résolution 1977 (2011). Nous nous attellerons sous peu à l'élaboration du plan que nous suivrons pour la conduite de cet examen, lequel sera inscrit au quatorzième programme de travail du Comité qui doit être présenté au Conseil de sécurité avant le 31 janvier 2015. L'essentiel des activités que je viens d'évoquer n'aurait pas été possible sans l'appui financier que représentent les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies notamment par l'Andorre, les États-Unis, le Kazakhstan, la Norvège, la République de Corée et l'Union européenne. Ces contributions sont indispensables aux efforts déployés pour renforcer l'application de la résolution 1540 (2004).

Pour terminer, je voudrais redire que le Comité a à coeur d'obtenir la pleine application de la résolution 1540 (2004). Puisqu'il s'agit de mon dernier exposé devant le Conseil de sécurité en qualité de Président du Comité 1540, je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les membres du Conseil, le Groupe d'experts et le personnel du Secrétariat de tout leur merveilleux appui durant ces deux années durant lesquelles mon pays a assumé la présidence du Comité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Oh Joon de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Oh Joon de son exposé. Les États-Unis lui savent gré de l'extraordinaire succès de sa présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Sous sa direction, ce dernier a accompli d'importantes avancées sur la voie de l'application intégrale et universelle de la résolution 1540 (2004). Le fait que 173 pays ont présenté des rapports à titre national depuis l'entrée en vigueur de la résolution en 2004 illustre éloquemment l'importance de l'effort mondial visant à empêcher les acteurs non étatiques de se procurer et d'utiliser des armes de destruction massive.

Sous la présidence de la République de Corée, le Comité a accompli la majeure partie de l'ambitieux programme qu'il s'était donné pour marquer le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1540 (2004).

Comme l'Ambassadeur Oh Joon l'a dit tout à l'heure dans son exposé, le Comité a sensiblement accru le nombre de visites de pays et de manifestations de sensibilisation régionale, fait nettement progresser le nombre de rapports, nouveaux ou supplémentaires, obtenus des États, et appuyé la mise au point de nouveaux outils devant servir au suivi et à l'amélioration de l'application de la résolution. En outre, la République de Corée a fait la preuve de l'importance qu'elle attache aux efforts d'assistance en versant une généreuse contribution au Fonds d'affectation spéciale pour les activités menées dans le cadre de la résolution 1540 (2004) et elle a convoqué, en mai dernier, un débat public très fructueux du Conseil de sécurité sur la résolution (voir S/PV.7169), au cours duquel nous avons adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2014/7, qui vise l'application intégrale de la résolution d'ici à 2021.

Nous apprécions les efforts déployés par le Comité au plan de la mise en oeuvre, notamment le projet de recueil qu'il a rédigé des pratiques nationales les plus efficaces de mise en oeuvre de la résolution. Pour les pays qui cherchent à mettre en place une législation conforme à la résolution 1540 (2004), ce recueil constituera une source inappréciable de pratiques optimales, qui vont toutes dans le sens de notre objectif collectif : empêcher les acteurs non étatiques de se procurer et d'utiliser des armes de destruction massive. Mais cette ressource est un document vivant et évolutif, et nous exhortons les États Membres et autres à continuer de contribuer à l'étoffer.

Nous nous réjouissons également de ce que le Comité ait inclus dans ce recueil des informations extraites du document déposé le 29 septembre par les États-Unis sur les pratiques efficaces auxquelles ils recourent au plan national pour appliquer la résolution 1540 (2004), dans lesquelles figurent plus de 100 exemples concrets de la manière dont nous mettons la résolution en œuvre. À cet égard, les États-Unis estiment que le suivi de l'état d'avancement de la mise en oeuvre compte parmi les tâches les plus importantes du Comité, en ce qu'il permet d'asseoir solidement le reste du travail du Comité.

Malgré ces progrès satisfaisants, nous prenons également acte du fait que le Comité n'a pas réussi à atteindre l'objectif qu'il s'était donné dans le treizième programme de travail, à savoir achever avant le 31 août l'actualisation de tous les tableaux de mise en œuvre au niveau national, et ce alors qu'il n'avait pas non plus atteint son objectif en ce sens au 31 mai, dans le cadre du douzième programme de travail. Nous sommes pleinement conscients que le Comité et le Groupe d'experts se sont fixé des programmes ambitieux et qu'ils n'ont pas toujours fonctionné à pleine capacité, mais nous prions le Comité d'accorder la priorité à cet aspect de son travail, de manière à pouvoir obtenir, et mettre à profit, une appréhension plus complète de l'état de la mise en œuvre. Il importe de le faire car le résultat pourra servir de point de départ important à l'Examen complet de 2016, qui sera réalisé par le Comité et les experts. À la suite de la déclaration présidentielle S/PRST/2014/7 adoptée en mai, nous estimons que le Comité se doit de formuler dans les prochains mois une stratégie pour la conduite de l'Examen. Il peut commencer à mettre au point ce plan tandis que nous débattrons du prochain programme de travail en janvier. Nous espérons que le Comité trouvera le moyen de tenir compte des idées de toute une gamme de parties prenantes, notamment les États Membres mais aussi les organisations internationales, régionales et sous-régionales, la société civile et l'industrie.

Encore une fois, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Oh Joon et la République de Corée du leadership tout à fait remarquable dont ils ont fait preuve. Leurs efforts nous ont permis d'avancer dans la réalisation de nos objectifs communs s'agissant du renforcement des activités de non-prolifération. Nous remercions également le Comité dans son ensemble et le Groupe d'experts de leur important travail. Nous attendons avec intérêt de travailler avec le nouveau président à partir du 1er janvier.

M. Bertoux (France) : Tout d'abord je voudrais moi aussi remercier l'Ambassadeur de la République de Corée, et plus généralement toute sa mission, pour l'excellent travail accompli à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) au cours des deux dernières années. Pendant sa présidence du Comité, la Corée du Sud aura résolument fait avancer l'agenda de la résolution 1540 (2004).

Aujourd'hui, une majorité écrasante d'États Membres a pris les mesures nécessaires pour transcrire les dispositions de la résolution dans son droit interne. Le Comité et son groupe d'experts poursuivent leur tâche de sensibilisation envers les rares pays n'ayant pas encore fait de rapport au Comité sur la mise en œuvre de la résolution dans leur législation nationale. Aujourd'hui aussi, la plupart des organisations régionales et internationales ont adopté des stratégies pour promouvoir la résolution 1540 (2004). Et nous

sommes fiers que l'Union européenne ait compté parmi ses premiers soutiens, et ce, dès 2004.

Enfin, la réunion de haut niveau du Conseil de sécurité du 7 mai dernier (voir S/PV.7169), présidée par le Ministre coréen des affaires étrangères, a permis de redonner une nouvelle impulsion à la résolution 1540 (2004). La déclaration présidentielle (S/PRST/2014/7) adoptée à cette occasion nous sert aujourd'hui de feuille de route, notamment en vue de l'Examen complet de la mise en œuvre de la résolution prévu en 2016.

La prolifération des armes nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques et de leurs vecteurs, ainsi que le risque qu'elles tombent entre les mains de terroristes, continuent de représenter des dangers bien réels. La résolution 1540 (2004) joue un rôle essentiel dans la prévention de ces risques. Mais beaucoup reste encore à faire.

Nous restons préoccupés par les crises de prolifération iranienne, nord-coréenne et syrienne.

S'agissant de l'Iran, lors des négociations qui viennent de s'achever à Vienne, des idées nouvelles ont été présentées. Elles doivent être examinées attentivement. Obtenir un accord global prendra, en tout état de cause, encore du temps. La France, avec l'ensemble de ses partenaires, a accepté que l'accord intérimaire conclu à Genève en novembre 2013 soit prolongé pour une durée limitée. Cette prolongation ouvre la possibilité d'une solution définitive, tout en continuant à répondre à nos préoccupations immédiates concernant le programme nucléaire iranien. Notre détermination reste la même : parvenir, si c'est possible, à un accord qui soit utile à la sécurité et à la paix.

S'agissant de la Corée du Nord, il est difficile ici de ne pas évoquer les très récentes menaces de procéder à un nouvel essai nucléaire alors que nous évoquons ici une résolution qui vise justement à lutter contre la prolifération. Je souhaite donc rappeler que Pyongyang s'exposerait en cas de nouvelle provocation à des sanctions additionnelles du Conseil de sécurité.

Ces crises de prolifération continuent d'alimenter des flux proliférants vers des zones déjà marquées par des crises régionales. Nous devons continuer à renforcer la coordination internationale et les coopérations opérationnelles dans la lutte contre ces flux, y compris contre les exportations illégales d'armes conventionnelles, qui constituent pour la Corée du Nord une source de financement de ses programmes nucléaire et balistique.

Face au danger que des terroristes prennent possession d'armes de destruction massive, tous les États ont la responsabilité de renforcer leurs contrôles aux exportations, leurs mécanismes de prévention du financement de la prolifération des armes de destruction massive, et la sécurisation de matériels sensibles sur leur territoire.

Pour répondre, entre autres, à ce risque que la résolution 1540 (2004) cherche à prévenir, la France a proposé lors du Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu à La Haye cette année, une initiative visant à renforcer la sécurité des sources radioactives de haute activité. Des vols, heureusement peu fréquents mais néanmoins inquiétants, montrent la nécessité de mieux concevoir leur sécurité, pour éviter les conséquences funestes de leur utilisation éventuelle par des individus ou des groupes mal intentionnés.

Nous nous félicitons à cet égard de l'adoption il y a quelques semaines de la résolution, à la Première Commission de l'Assemblée générale, sur la prévention de l'acquisition par des terroristes de sources radioactives, que la France a conjointement présentée avec l'Allemagne cette année. Cette résolution encourage les États Membres à renforcer le contrôle de ces sources dangereuses afin d'en assurer la sûreté et la sécurité, notamment s'agissant de leur gestion en fin de vie. Elle permettra également, nous l'espérons, un dialogue renforcé avec l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la sécurité radiologique.

M. Sun Lei (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Oh Joon de son exposé. La Chine se félicite de l'important travail que lui et son équipe ont accompli à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) au cours des deux années écoulées.

Actuellement, la lutte internationale contre la prolifération est confrontée à une situation nouvelle et complexe liée au fait que des entités non étatiques ont de plus en plus tendance à s'engager dans des activités de prolifération. Les efforts de prévention occasionnent des dépenses plus importantes et comportent des difficultés plus grandes. Face à ces nouveaux défis, la communauté internationale se doit de renforcer la règlementation et le contrôle de la prolifération à la source, de s'attaquer tant aux symptômes qu'aux causes profondes, d'œuvrer à éliminer les facteurs de prolifération et de régler les

questions de sécurité et de développement d'une façon équilibrée.

Première résolution du Conseil de sécurité sur la question de la prolifération, la résolution 1540 (2004) revêt une grande importance pour ce qui est d'empêcher les entités non étatiques d'avoir accès aux armes nucléaires, biologiques, chimiques et autres armes de destruction massive. Il est essentiel que tous les pays, saisissant l'occasion offerte par le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1540 (2014), continuent de tendre à son application universelle, intégrale et équilibrée.

Le Comité a dernièrement été très productif, promouvant la coopération internationale, étendant ses activités de sensibilisation et d'encourageant l'assistance. La Chine est favorable à ce que le Comité, conformément à son mandat, poursuive son travail principal de collecte des rapports d'application, de compilation des pratiques optimales et de promotion de l'assistance et de la coopération internationales.

La Chine prend très à cœur le rôle important que jouent le Comité 1540 et le Groupe d'experts. Nous participons de façon constructive aux travaux du Comité. Récemment, l'Ambassadeur Oh Joon, en sa qualité de Président du Comité, a conduit une délégation qui s'est rendue en Chine. Nous avons eu des échanges de vues complets et utiles sur la mise en œuvre de la résolution et les travaux du Comité, avec des résultats satisfaisants. Illustration de la ferme volonté de la Chine de lutter contre la prolifération, cette visite a permis d'approfondir la coopération entre la Chine, le Comité et son groupe d'experts. La Chine est prête à travailler avec les différentes parties intéressées pour promouvoir les efforts internationaux de lutte contre la prolifération.

Mme Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, remercier le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), l'Ambassadeur Oh Joon, de son exposé détaillé. Nous apprécions nous aussi les importants efforts que l'Ambassadeur et son équipe ont déployés tandis que leur pays assurait la présidence du Comité, lequel a été très actif ces derniers temps, avec notamment la tenue du débat public organisé en mai (voir S/PV.7169), qui a donné lieu à l'adoption d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2014/7), et la réalisation de près d'une soixantaine d'activités de sensibilisation et de visites dans les États Membres, la dernière en date au Royaume-Uni. Le Comité a aussi mené des contacts avec 18 États Membres – sur les 20 qui n'ont pas encore présenté leur rapport national, afin que l'établissement de rapports devienne universel, puisque cette question continue de représenter un défi pour le Comité et ses activités futures.

Le renforcement des capacités militaires et des sources de financement des organisations terroristes, qui contrôlent de vastes régions dans certains États, rend le risque qu'elles utilisent des armes non classiques – nucléaires, chimiques et biologiques – bien réel. Ceci doit servir de rappel quant au fait qu'il incombe à chaque État de mettre pleinement en œuvre la résolution 1540 (2004).

La Jordanie a adopté des mesures concrètes au niveau national en application de la résolution 1540 (2004) et des résolutions pertinentes adoptées par la suite, notamment un certain nombre de lois de dissuasion et de prévention, et elle met en œuvre des mesures de contrôle efficaces en vue de surveiller les exportations et de prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs. La Jordanie a également adhéré à un certain nombre de conventions internationales et régionales dans ce domaine. Je tiens par ailleurs à souligner que mon pays a présenté son troisième rapport national de mise en œuvre le mois dernier, qui énumère les progrès concrets accomplis entre 2006 et 2014. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt de coopérer avec les partenaires internationaux pour préparer le Sommet sur la sécurité nucléaire de 2016.

Nous saluons le travail accompli par le Comité 1540 (2004) et le Groupe d'experts pour faciliter l'assistance, et nous espérons que ces activités seront prises en compte dans le quatorzième programme de travail du Comité, qui sera bientôt à l'ordre du jour. Nous demandons instamment au Groupe d'experts, en particulier, d'accentuer ses efforts pour faciliter l'assistance, combler les lacunes techniques et renforcer les capacités des États.

Nous remercions également les États et les organisations internationales qui fournissent une aide technique et d'autres formes d'assistance. Nous exhortons les donateurs à continuer de fournir cet appui qui profite à la fois aux donateurs et aux bénéficiaires, de sorte que l'on pourrait même parler d'aide mutuelle compte tenu des conditions de sécurité qui règnent dans nos États. Nous tenons à souligner qu'il importe que le Comité inscrive au plus vite l'Australie sur la liste des États qui fournissent une assistance, car cela contribue à renforcer les capacités des États qui en ont besoin.

Comme le savent les membres du Conseil, le Comité se prépare à mener un examen complet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en 2016. Compte tenu de l'importance de cet examen, nous proposons que le Comité envisage sérieusement de créer un cinquième groupe de travail auquel sera confiée la tâche de préparer cet examen.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili remercie le Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), l'Ambassadeur Oh Joon, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui au Conseil. Nous saluons les efforts déployés par la République de Corée à la tête du Comité au cours des deux dernières années. Nous saluons également le travail accompli par le Groupe d'experts.

L'objectif qui était à l'origine de l'adoption de la résolution 1540 (2004) il y a 10 ans reste pleinement valable. La possibilité que des acteurs non étatiques se procurent des armes de destruction massive pose un sérieux défi à la paix et la sécurité internationales. C'est dans ce contexte que le Chili a remis en 2010 à l'Administration nationale de la sécurité nucléaire (National Nuclear Security Administration) des États-Unis, qui a fourni un appui conséquent, 18 kilos d'uranium hautement enrichi qui se trouvaient dans le pays depuis la fin des années 50. Il s'agissait des derniers restes d'une matière de ce type présents sur le territoire national.

Aujourd'hui, on ne craint probablement pas tant la prolifération des armes nucléaires que la possibilité que des armes chimiques et biologiques se retrouvent entre les mains de groupes terroristes. Ceci a été confirmé dans le cadre de quelques conflits au Moyen-Orient. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de l'utilisation d'armes chimiques par des acteurs non étatiques sur les territoires syrien et iraquien et de la saisie d'installations de stockage d'armes chimiques par des groupes terroristes dans ces pays. Toute organisation ou personne qui utilise des armes chimiques devra être amenée à rendre comptes de ces actes.

Il importe que tous les États Membres continuent d'adopter des mesures pour garantir la sécurité collective. Nous tenons à souligner plus particulièrement la nécessité de mettre pleinement en œuvre la résolution 1373 (2001) afin de prévenir et de limiter le financement des groupes terroristes.

Le Chili réitère la nécessité de renforcer la coopération dans le cadre des accords faisant suite à la résolution 1540 (2004). De notre côté, nous avons harmonisé nos lois nationales et nous œuvrons au renforcement de nos capacités nationales, et ce en vue de répondre aux exigences de la résolution 1540 (2004). Ces efforts entrent dans le cadre d'une politique extérieure et de défense commune. Nous avons déjà présenté cinq rapports à cet égard.

Aujourd'hui, nous examinons avec attention les pratiques telles que l'examen par les tiers, qui pourraient nous permettre d'envisager plus clairement un plan de mise en œuvre national, ce dont nous avons déjà informé le Comité. Le Chili a souligné à maintes reprises l'importance du renforcement des contrôles à l'exportation, en mettant l'accent sur le travail accompli par les services des douanes et la police aux frontières. Il importe donc de renforcer les compétences des fonctionnaires de ces organismes, notamment en organisant des ateliers sur les expériences et les pratiques adaptées aux besoins de chaque pays. À cet égard, nous avons organisé plus de 17 activités en collaboration avec le Programme de contrôle des exportations et de sécurité des frontières, et ce en vue d'améliorer l'efficacité des contrôles à l'exportation. Nous encourageons tous les membres de la société civile à y participer.

Le Chili reste profondément attaché à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), et plus généralement au dispositif mondial de non-prolifération et de désarmement. C'est pourquoi nous avons participé au dernier Sommet sur la sécurité nucléaire. Il est impératif de continuer à œuvrer en commun à la réalisation des objectifs fixés il y a 10 ans, et à cet effet, chaque État doit définir ses vulnérabilités et ses lacunes en termes de mise en œuvre. Nous attachons une importance particulière à l'examen complet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) prévu en 2016. Mon pays espère pouvoir préparer activement cet examen au cours de l'année à venir.

Mme Lucas (Luxembourg) : À l'instar des orateurs qui m'ont précédée, je voudrais remercier le Représentant permanent de la République de Corée, l'Ambassadeur Oh Joon, pour son exposé et pour l'engagement avec lequel il a présidé le Comité créé par la résolution 1540 (2004) avec son équipe au cours des deux années passées. Même si elle n'a pas pu se faire cette fois-ci lors de la même séance du Conseil, cette présentation vient utilement compléter les exposés faits la semaine dernière par les Présidents du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et

entités qui lui sont associées, et du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (voir S/PV.7316). La coopération, la coordination et les synergies entre les Comité 1540, le Comité 1267/1989 et le Comité 1373 doivent continuer d'être promues, afin de renforcer la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

En effet, la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques ainsi que de leurs vecteurs continue de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le risque de voir des terroristes ou d'autres acteurs non étatiques acquérir, développer, trafiquer ou utiliser de telles armes reste élevé. Il est par conséquent du devoir de tous les États Membres de s'allier pour minimiser ce risque. À cet égard, la soumission de rapports nationaux concernant la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), et leur actualisation régulière, constituent des mesures de confiance importantes dans la lutte contre toutes les catégories d'armes de destruction massive.

En effet, la résolution 1540 (2004) joue un rôle clef dans la prévention du risque de prolifération; mais elle ne sera efficace que si tous les États Membres sont déterminés à en appliquer les dispositions. Les visites de pays et la participation des membres du Comité 1540 et de son groupe d'experts à des événements tels que l'atelier régional qui s'est tenu le mois dernier en République de Corée sont essentielles pour sensibiliser les États Membres et promouvoir la mise en œuvre universelle de la résolution 1540 (2004). Le Luxembourg se réjouit du fait qu'à l'heure actuelle, il ne reste plus que 20 États Membres qui n'ont pas encore soumis de rapport national. Il convient de poursuivre le travail de sensibilisation afin de réduire encore davantage ce nombre.

Le Comité 1540 continue aussi de jouer un rôle important en tant que centre d'échanges, pour mettre en rapport les demandeurs et les pourvoyeurs d'assistance. Le nombre croissant d'échanges réalisés en témoigne. Nous encourageons le Comité 1540 et son groupe d'experts à persévérer dans leurs efforts visant à faciliter l'appariement entre les demandes et les offres d'assistance et à augmenter le nombre de pourvoyeurs d'assistance, étant donné que la demande dépasse l'offre en ce moment. Ce sujet mérite d'après nous de figurer parmi les sujets prioritaires sur lesquels le Comité 1540 se concentrera dans le cadre du premier examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), qui doit être effectué avant décembre 2016.

Le débat public organisé par la République de Corée le 7 mai dernier (voir S/PV.7169), dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité, a donné une nouvelle impulsion à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Dans ce contexte, un rôle essentiel revient aussi à la société civile, à l'industrie et au secteur privé. Plusieurs initiatives ont montré l'intérêt d'associer ces acteurs aux efforts des gouvernements. Comme exemples, je citerai la récente conférence organisée par l'Allemagne avec l'appui de l'Union européenne dans le cadre du processus de Wiesbaden, auquel les industries participent, ou encore le guide législatif pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) au niveau national qui a été publié par une ONG indépendante, VERTIC, avec l'appui du Canada et du Royaume-Uni. Toute nouvelle initiative dans ce domaine sera la bienvenue.

En conclusion, je voudrais réaffirmer le soutien actif du Luxembourg à la mise en œuvre universelle de la résolution 1540 (2004). Au niveau national, nous poursuivons nos efforts de réforme de notre système de contrôle des exportations afin de renforcer les mécanismes nationaux de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et des technologies connexes. À partir d'octobre 2015, le Luxembourg assumera, avec les Pays-Bas, la co-présidence annuelle du Régime de contrôle de la technologie des missiles, ce qui témoigne de notre fort engagement dans la lutte contre la prolifération de vecteurs d'armes de destruction massive.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Oh Joon de son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Je tiens à le féliciter pour l'excellent travail que lui et son prédécesseur, l'Ambassadeur Kim Sook, dont nous gardons le meilleur souvenir, ont accompli avec dévouement ces deux dernières années, en collaboration avec leur équipe. Leur action remarquable est le reflet fidèle d'un engagement national et personnel à servir le Comité et donne une juste image de ceux qui appliquent la résolution 1540 (2004), et pour qui nous avons la plus haute estime.

L'Argentine a incorporé deux éléments essentiels de la résolution 1540 (2004) dans sa politique nationale. Le premier consiste dans le respect du droit souverain des États au développement et à l'utilisation pacifique de technologies avancées; le deuxième réside dans

le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive. À cet égard, nous réaffirmons une fois de plus le droit souverain de mettre au point et d'exploiter des technologies et industries sensibles à double usage, y compris dans les domaines nucléaire, chimique, biologique, pharmaceutique, spatial et nanotechnologique, entre autres. En Argentine, cela se fait dans le cadre d'une interaction entre l'État et le secteur privé. Tel est par exemple le cas d'INVAP, qui élabore et exporte des installations et du matériel nucléaires ainsi que des systèmes de contrôle relatifs à la technologie nucléaire. En outre, le 16 octobre, mon pays a lancé le premier satellite géostationnaire produit par un pays de notre région, qui a déjà été placé en orbite géostationnaire à 81° ouest.

Dans le même temps, l'Argentine participe activement aux initiatives de la communauté internationale qui visent à débarrasser le monde de tous les types d'armes de destruction massive. Elle applique le principe de l'interdiction absolue pour tous les acteurs, étatiques ou non, de mettre au point, de posséder, d'acquérir, de transférer ou d'employer de tels armements. Dans cette veine, l'Argentine est partie aux instruments juridiques qui forment les piliers du désarmement et de la non-prolifération, ce qui illustre bien son engagement en faveur de cette cause. Elle est par ailleurs membre de cinq systèmes de contrôle des exportations sensibles. Je signale que la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire a déjà été approuvée par le congrès argentin, et que nous nous apprêtons à la ratifier. De même, ainsi qu'il a été dit précédemment, l'Argentine prend part depuis le début aux activités du Sommet sur la sécurité nucléaire et participe activement à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire depuis 2010.

Comme l'a fait remarquer le Président du Comité, la déclaration présidentielle S/PRST/2014/7, adoptée le 7 mai, fait ressortir les principaux domaines sur lesquels le Comité devrait concentrer ses travaux dans les années qui viennent, en particulier s'agissant de l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), qui doit être entrepris d'ici à la fin de 2016, et concernant l'objectif qui consiste à parvenir à une mise en œuvre intégrale d'ici à 2021. Il est également reconnu dans la déclaration que nombre d'États Membres ont encore besoin d'aide pour appliquer la résolution, ce qui suppose des ressources humaines qualifiées, des infrastructures, du matériel et l'instauration d'une culture de sécurité.

L'Argentine apprécie l'apport utile de la coopération internationale, étant donné que la seule manière d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive à destination d'acteurs non étatiques passe par un effort commun et un niveau égal de mise en œuvre par tous les États. À ce propos, je rappelle que l'Argentine élabore actuellement des activités de coopération avec les pays de notre région et d'autres pays intéressés dans le domaine de la formation à l'identification des marchandises sensibles, l'accent étant mis sur le partenariat Sud-Sud, et fait partie des fournisseurs inscrits auprès du Comité 1540.

Alors que cette année marque le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution, nous jugeons nécessaire de réaffirmer que les progrès notables accomplis par la communauté internationale en termes de protection physique, de contrôle des exportations et de répression du commerce illicite de technologies à double usage n'auront qu'un succès international limité tant que les arsenaux d'armes de destruction massive n'auront pas été démantelés.

Nous réitérons notre mot d'ordre selon lequel il nous faut empêcher que des armes de destruction massive ne tombent entre de mauvaises mains. Cela dit, en vérité, nous ne savons pas s'il existe de bonnes mains pour de telles armes. L'Argentine estime donc qu'aucun pays ne devrait produire d'armes de destruction massive, et que ceux qui en possèdent devraient les éliminer. En clair, l'Argentine est convaincue que le seul moyen de s'assurer que des armes de destruction massive ne tombent pas entre de mauvaises mains ou ne soient pas utilisées consiste à les bannir purement et simplement. Une fois encore, je tiens à adresser les remerciements de ma délégation à l'Ambassadeur Oh Joon et à sa merveilleuse équipe.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Oh Joon, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), pour l'exposé qu'il nous a fait ce jour.

Le Nigéria sait que tous les pays n'ont pas la capacité de satisfaire à leurs obligations aux termes de la résolution 1540 (2004). La coopération internationale va donc s'avérer essentielle pour combler les insuffisances en termes de capacités. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'importance que le Comité attache à l'appariement entre les demandes et les offres d'assistance. Nous estimons qu'un appariement plus efficace permettra de renforcer nettement la capacité des États Membres de respecter les obligations qui leur

incombent en vertu de la résolution 1540 (2004). Nous partageons l'avis selon lequel le Comité doit s'atteler à l'examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre que prescrit la résolution 1977 (2011). Nous attendons avec intérêt de voir le plan élaboré par le Comité pour la réalisation de cet examen à l'occasion de la présentation qu'il fera de son quatorzième programme de travail au Conseil en janvier 2015.

Notre profonde gratitude va à tous ceux qui contribuent au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies qui appuie les travaux du Comité. Nous soulignons l'importance que revêtent ces contributions pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

Il convient en outre de rappeler le lien organique qui existe entre la résolution 1540 (2004) et l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive. Le fait que ces armes, et en particulier les armes nucléaires, continuent d'exister doit nous pousser à débattre de leur non-prolifération. À cet égard, ma délégation tient à encourager tous les États qui détiennent des armes de ce type – et encore une fois, des armes nucléaires en particulier – à s'engager à s'en défaire et à les éliminer totalement. Le Conseil ne peut appliquer deux politiques différentes, l'une qu'il réserve à ceux qui possèdent des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et l'autre qu'il applique au reste des États. Il est très important à nos yeux d'adopter une stratégie uniforme en vue d'éliminer ces armes et d'en enrayer la prolifération.

Puisque c'est le dernier exposé que l'Ambassadeur Oh Joon présente au Conseil en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), la délégation nigériane tient à le féliciter de son habile direction et de la contribution qu'il a apportée au progrès de la question de la non-prolifération.

M. Cherif (Tchad) : Je remercie le Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004) sur la non-prolifération des armes de destruction massive, l'Ambassadeur Oh Joon, de la République de Corée, de son exposé, et le félicite de son leadership à la tête du Comité au cours de ces deux dernières années. Je remercie aussi le Groupe d'experts du Comité 1540 de son travail remarquable.

Le Tchad salue les réalisations du Comité 1540, en particulier la tenue de trois réunions spéciales en Afrique à l'intention des États n'ayant pas encore présenté leur premier rapport, et l'organisation de 59 activités de sensibilisation à travers le monde. Par ailleurs, le Tchad est reconnaissant au Comité 1540 et au Bureau des affaires de désarmement d'avoir facilité la participation de deux de leurs experts au séminaire régional sur la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004), organisé à Séoul en octobre dernier.

Le Tchad réitère son engagement d'œuvrer à la mise en oeuvre de la résolution 1540 (2004), et appelle à un dialogue accru entre le Comité 1540 et les 20 États Membres qui n'ont pas encore présenté leurs rapports. Nous demandons à cet égard au Comité de se concentrer davantage sur ces États, dont 16 sont en Afrique, à travers des activités de sensibilisation et des visites dans les pays concernés. Le Tchad soutient pleinement les activités du Comité 1540 et attend impatiemment l'examen général de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004) demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1977 (2011).

Pour finir, je voudrais réitérer toutes nos félicitations à l'Ambassadeur Oh Joon et à toute son équipe pour l'excellent travail accompli sous la présidence coréenne.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), l'Ambassadeur Oh Joon, de la République de Corée, d'avoir présenté le rapport d'étape portant sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Le Rwanda félicite le Comité et son groupe d'experts des efforts qu'ils réalisent en permanence afin d'empêcher les acteurs non étatiques de mettre au point, de se procurer, de fabriquer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Nous apprécions les efforts déployés par le Comité, notamment pour améliorer les programmes de sensibilisation et son propre rayonnement.

Rappelant l'objectif que s'est fixé le Comité de faire établir des rapports pour tous les États, comme le souligne la déclaration présidentielle du 7 mai 2014 (S/PRST/2014/7), nous notons avec satisfaction que le Comité s'est donné pour priorité d'amener les États qui n'ont pas encore présenté leur premier rapport à le faire. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue des trois réunions spéciales à Pretoria, à Libreville et à Lomé, ainsi que des déplacements effectués sur le territoire des États Membres à leur invitation, et nous espérons que les 20 pays encore défaillants présenteront bientôt leur rapport national de mise en œuvre.

Le Rwanda fait partie des États Membres qui se sont acquittés de leurs obligations en ce qui concerne

la présentation de rapports, et ce, en 2011, grâce aux efforts de sensibilisation déployés à l'époque par le Comité et le Groupe d'experts. Nous continuerons de veiller à la mise en œuvre du rapport à l'intérieur de nos frontières et dans notre région, et encourageons tous les États Membres à coopérer au recensement des pratiques efficaces, des données d'expérience et des leçons retenues susceptibles de contribuer à l'élaboration d'une vision et d'une stratégie à long terme permettant une mise en œuvre efficace de la résolution 1540 (2004).

Nous sommes inquiets des insuffisances constatées dans nos différents États en termes de capacités techniques, financières et juridiques aux fins du règlement des problèmes liés à la prolifération des armes de destruction massive. Le Rwanda se félicite donc de ce que le Comité 1540 se soit engagé à garantir une mise en correspondance efficace entre les demandes et les offres d'assistance. Nous soutenons également l'engagement qu'il a pris d'accroître le nombre de points de contact entre les États Membres et les organisations internationales, qui s'élève actuellement à 79. Nous sommes d'avis que tant l'appariement des demandes et des offres d'assistance que l'augmentation du nombre de points de contact contribueront grandement à la mise en œuvre universelle de la résolution 1540 (2004).

À cet égard, je me félicite de l'organisation par la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, d'un atelier de formation pour les points de contact nationaux, qui s'est tenu la semaine dernière, les 18 et 19 novembre, à Addis-Abeba. L'objectif de l'atelier de formation était de transmettre des informations, des compétences et des conseils pratiques sur les obligations qui incombent aux États Membres en vertu de la résolution 1540 (2004), ainsi que le rôle et les responsabilités des points de contact nationaux. Dans le cadre de cet atelier, les États Membres ont également échangé leurs meilleures pratiques sur la façon de rédiger des plans d'action nationaux volontaires, d'élaborer et mettre en œuvre des mesures législatives et d'autres mesures de contrôle, et de procéder à la rédaction des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la résolution.

Avant de terminer, je voudrais rappeler le lien étroit qui existe entre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Nous insistons donc sur la nécessité de poursuivre la coopération entre le Comité 1540, le Comité contre le terrorisme, le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, ainsi que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, afin de mettre en place une stratégie intégrée et globale de lutte contre ces deux fléaux qui constituent la menace la plus dangereuse à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, nous réitérons notre appel à l'intention de tous les États Membres en vue d'une dénucléarisation universelle.

Enfin, comme il s'agit probablement du dernier exposé de l'Ambassadeur Oh Joon en sa qualité de Président du Comité 1540, le Rwanda tient à saluer le leadership dont lui et son prédécesseur, l'Ambassadeur Kim Sook, ont fait preuve au cours des deux dernières années en ce qui concerne la question de la non-prolifération des armes de destruction massive. J'en veux pour preuve les nombreuses activités de sensibilisation menées par le Comité sous la présidence de la République de Corée et le débat public de haut niveau couronné de succès qui a été organisé en mai dernier (voir S/PV.7169) et présidé par le Ministre des affaires étrangères, M. Yun Byung-se à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1540 (2004) et dans le but de donner un nouvel élan aux efforts visant à son application. Je suis convaincu que grâce à l'héritage de la République de Corée, y compris la déclaration présidentielle du 7 mai (S/PRST/2014/7), le Comité est désormais mieux placé pour mettre en œuvre une stratégie éclairée en vue de l'application intégrale de la résolution 1540 (2004), qui sera incorporée à l'examen complet qui sera effectué par le Comité et présenté au Conseil de sécurité avant décembre 2016.

Mme Murmokaite (Lituanie) (*parle en anglais*) : Le risque que des armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques demeure une menace en constante évolution à laquelle il faut s'attaquer au moyen d'une action internationale concertée, avec plus de fermeté, de détermination et de vigilance, chaque État jouant le rôle qui lui revient. Aujourd'hui, les groupes terroristes et des réseaux illicites se livrent à des actes de violence aveugle d'une ampleur sans précédent, et cherchent à acquérir des armes nucléaires, chimiques et biologiques pour atteindre leurs ignobles objectifs.

Dans la déclaration présidentielle S/PRST/2014/7, le Conseil de sécurité a réaffirmé son appui constant à la résolution 1540 (2004) et au Comité créé en vertu de cette résolution 1540. Il a énoncé des lignes directrices claires pour les activités futures du Comité, y compris

la formulation d'une stratégie en vue de l'application intégrale de la résolution 1540 (2004) et le renforcement de l'aide fournie aux États Membres. Le Conseil a également appelé au renforcement de la coopération entre les Comités compétents du Conseil et a souligné la nécessité pour le Comité de coordonner ses travaux en matière de non-prolifération avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales. En outre, le Conseil encouragé le Comité à tirer parti de toute expertise utile, offerte notamment par la société civile, les secteurs d'activité concernés et le secteur privé. Le Comité, dans le cadre des préparatifs de l'examen complet de 2016, doit s'attacher à mettre l'accent sur tous ces éléments clefs qui visent à améliorer l'application de la résolution.

La Lituanie n'a cessé d'appuyer fermement la résolution 1540 (2004) depuis son adoption. Nous avons présenté notre premier rapport sur son application en 2004, et nous avons présenté régulièrement des rapports actualisés détaillés, dont le plus récent en novembre 2013. En septembre, en consultation avec le Groupe d'experts, nous avons mis au point une matrice au titre de la résolution 1540 (2004) en vue de renforcer son application au niveau national. Un certain nombre d'ateliers ont été organisés en Lituanie, qui ont mis l'accent sur les principaux éléments ayant trait à la prévention du trafic de matières chimiques biologiques et nucléaires, à la lutte contre ce trafic et à la détection de ces matières.

Comme cela a été réaffirmé à l'occasion du Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu à La Haye en 2014, renforcer la sécurité nucléaire et empêcher les terroristes, les criminels et d'autres acteurs non autorisés d'acquérir des matières nucléaires font partie des plus lourds défis auxquels nous aurons à faire face dans les années à venir. Nous nous réjouissons à la perspective du Sommet de Chicago prévu en 2016 et nous espérons qu'il sera couronné de succès. Dans le cadre des obligations auxquelles la Lituanie a souscrites lors du Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu à Séoul, nous nous employons, par l'entremise de notre Centre d'excellence sur la sécurité nucléaire, à renforcer les capacités dont disposent les experts nationaux et régionaux pour lutter contre la contrebande nucléaire et promouvoir une culture de sécurité nucléaire. Près de 700 experts ont été formés jusqu'à ce présent, notamment des experts en provenance de la Géorgie, de l'Ukraine, de l'Arménie et de Moldova. La Lituanie est déterminée à renforcer sa coopération internationale dans ce domaine.

La Lituanie est consciente de la nécessité d'une communication universelle et exhaustive des informations ayant trait à la résolution, dans le but d'identifier les lacunes et les défis auxquels les États se heurtent dans le cadre de son application. La présentation récente par le Malawi de son premier rapport et d'une demande d'assistance démontre l'importance d'établir des contacts directs et de coopérer avec les États. Par ailleurs, le Comité et son Groupe d'experts doivent poursuivre leurs échanges directs avec tous les États en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 1540 (2004). Le Groupe d'experts du Comité 1540 doit continuer à organiser des visites dans les pays et participer activement aux manifestations ayant trait à la non-prolifération.

Tout en renforçant son rôle de centre d'échange d'informations afin de faciliter la correspondance entre les demandes d'assistance et l'aide disponible, le Comité 1540 doit également s'employer à augmenter le nombre des fournisseurs d'assistance, en particulier dans le domaine du contrôle des exportations, où tous les fournisseurs d'assistance désireux de contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)devraient être autorisés à le faire. La Lituanie encourage également le Comité à coopérer plus activement avec les secteurs d'activité concernés, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé. À cet égard, il est essentiel que le Comité dresse un inventaire des pratiques optimales et les mette à la disposition de tous les acteurs intéressés.

À l'avenir, le Comité devrait également tirer parti de synergies avec d'autres organes du Conseil traitant de questions liées à la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Par conséquent, la Lituanie encourage les Comités concernés et leurs groupes d'experts à renforcer leurs échanges, notamment le Comité mis en place par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée, le Comité mis en place par la résolution 1737 (2006) concernant la République islamique d'Iran, le Comité contre le terrorisme et le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées.

Enfin, pour terminer, je voudrais remercier sincèrement la République de Corée pour les efforts qu'elle a consentis à la présidence du Comité 1540, et remercier personnellement l'Ambassadeur Oh Joon de ses efforts inlassables et de son engagement en

vue de l'application universelle et intégrale de la résolution 1540 (2004).

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vais commencer par là où s'est terminée l'intervention de la représentante de la Lituanie, en remerciant l'Ambassadeur Oh Joon et la République de Corée de leur ferme direction du Comité créé par la résolution 1540 (2004) au cours de ces deux dernières années. Leur engagement et leur dynamisme ont été d'une importance cruciale pour les travaux de cet important Comité.

L'année 2014 marque le dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004). Il s'agit d'un jalon important. L'instabilité dont nous sommes actuellement témoins dans le monde ne fait que confirmer la nécessité de mettre en place des dispositifs de contrôle robustes pour toutes les matières chimiques, biologiques et nucléaires. Nous devons empêcher aux acteurs non étatiques d'acquérir ces matières. Maintenant que la situation concernant les rapports nationaux s'est améliorée, le Comité 1540 peut apporter une contribution encore plus importante en mettant davantage l'accent sur une application efficace de la résolution et en promouvant de meilleures pratiques dans la lutte contre les risques de prolifération.

Les États continuent de démontrer leur engagement ferme à appliquer la résolution 1540 (2004). Suite à la présentation en 2014 par le Malawi, le Lesotho, le Libéria et le Soudan du Sud de leurs tout premiers rapports nationaux, le nombre d'États qui n'ont pas encore présenté de rapport n'est plus que de 20. Nous nous félicitons également de la présentation de rapports nationaux actualisés et de nouveaux plans d'action nationaux élaborés à titre volontaire. La résolution 1540 (2004) a toujours l'un des taux les plus élevés s'agissant de la communication d'informations requises, mais cette communication n'a pas encore un caractère universel. C'est parfois la dernière longueur qui est la plus difficile, mais c'est également la plus importante. J'exhorte les États qui n'ont pas encore présenté ces rapports à le faire sans plus tarder.

Sous la direction compétente de la République de Corée, le Comité a à juste titre mis l'accent sur les pratiques d'application efficaces. Les informations sur les matrices de pays que le Groupe d'experts envisage de fournir seront d'une grande utilité dans le cadre de l'exécution par le Comité de sa fonction cruciale de faire correspondre les demandes et les offres d'assistance.

Le Royaume-Uni continue à apporter sa contribution pour appuyer et promouvoir les pratiques optimales. Nous avons accueilli la délégation des membres et des experts du Comité ce mois-ci lors de leur première visite au Royaume-Uni. Nous attendons avec impatience le rapport du Groupe d'experts au sujet de cette visite et encourageons davantage d'États à coopérer avec le Comité 1540 dans le cadre de ses activités de sensibilisation. Dans le cadre de cette visite au Royaume-Uni, mon gouvernement, en collaboration avec Chatham House et le King's College de Londres, a accueilli une conférence portant sur les défis et les possibilités que présente le dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004), à laquelle ont participé 70 praticiens dans le domaine de la non-prolifération représentant le Gouvernement, les milieux universitaires et la société civile. Cette conférence a été ouverte par Mme Virginia Gamba, Directrice et Haut-Représentante adjointe pour les affaires de désarmement.

Les débats menés au cours de cette conférence ont mis en lumière la pertinence constante de la résolution 1540 (2004) face à l'évolution des risques de prolifération, comme les transferts dits intangibles de technologies et d'informations susceptibles d'être utilisées en vue de la mise au point et la livraison des armes de destruction massive. Alors que nous nous approchons de la date de l'examen complet de la résolution prévu en 2016, j'encourage le Comité à continuer à faire preuve d'audace dans ses ambitions pour lutter contre les menaces de prolifération auxquelles nous devons nous attaquer collectivement.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Oh Joon, Représentant permanent de la République de Corée, de son exposé sur les travaux du Comité créé par la résolution 1540 (2004). Étant donné qu'il s'agit de son dernier exposé en sa qualité de Président du Comité, nous tenons à remercier l'Ambassadeur Oh Joon et toute la délégation coréenne de leur direction de cet organe subsidiaire du Conseil au cours de ces deux dernières années.

Nous nous devons de souligner le travail utile effectué par le Groupe d'experts qui apporte un soutien considérable au Comité., Le débat public de haut niveau que le Conseil a consacré, le 7 mai dernier, à la non-prolifération des armes de destruction massive (voir S/PV.7169) a été un événement important. Nous avons eu une discussion approfondie sur un large éventail de questions liées aux mesures visant à éviter

que les armes de destruction massive et leurs vecteurs ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. La déclaration présidentielle S/PRST/2014/7 que nous avons adoptée définira les grandes orientations des travaux du Comité 1540 jusqu'à l'examen complet de 2016.

Nous tous, membres responsables de la communauté internationale, avons des intérêts communs à long terme dans le domaine de la non-prolifération. L'application intégrale de la résolution 1540 (2004) par tous les pays fait partie des principaux défis à relever. Nous notons que dans la résolution 1540 (2004), les trois catégories d'armes de destruction massive, à savoir les armes nucléaires, chimiques et biologiques, sont mentionnées ensemble, confirmant qu'elles posent toutes le même danger si elles tombaient entre les mains de terroristes. Au cours des 10 dernières années, d'importants efforts ont été faits aux fins de la mise en œuvre de ce document international juridiquement contraignant. L'écrasante majorité des États Membres de l'ONU ont soumis leur premier rapport sur la mise en œuvre de la résolution. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. L'une des priorités des travaux du Comité reste l'octroi d'une assistance technique en faveur des États. Il est vital que le Comité 1540 puisse assumer efficacement ses fonctions de coordonnateur central des efforts déployés à l'échelle mondiale en vue de mettre en œuvre la résolution et qu'il puisse déterminer les objectifs et les priorités.

Pour sa part, la Russie continuera de participer activement à ces activités. Dans ce contexte, nous demandons que l'on se concentre en particulier sur les pays qui n'ont pas encore soumis leur premier rapport national. Nous comptons sur une coopération constructive et fructueuse avec tous les partenaires en vue d'une mise en œuvre complète des dispositions de la résolution 1540 (2004) afin d'éviter que les armes de destruction massives et leurs vecteurs ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, en particulier de terroristes. À notre avis, les objectifs de la résolution sont plus importants que jamais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Australie.

Pour commencer, je voudrais remercier l'Ambassadeur Oh Joon pour son rapport. Je tiens à exprimer la profonde gratitude de l'Australie pour l'énergie avec laquelle la République de Corée et lui-même ont dirigé le Comité créé par la résolution 1540 (2004) au cours de leur mandat de membre du Conseil de sécurité et, d'une manière plus générale, pour la contribution que la République de Corée a apportée à la non-prolifération dans le monde. Le mois dernier, l'Australie a participé à l'atelier régional tenu à Séoul que l'Ambassadeur Oh Joon a mentionné. L'atelier nous a permis de partager les enseignements que nous avons tirés de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et d'identifier ce que nous devons faire aux échelons régional et international pour nous adapter à l'évolution de la menace de prolifération. Nous encourageons le Comité à poursuivre les activités de sensibilisation et d'information entreprises par la République de Corée.

Malheureusement, alors que nous célébrons le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1540 (2004), le risque de voir des acteurs non étatiques acquérir des armes de destruction massive est plus réel que jamais. La multiplication des échanges internationaux et des liens financiers, la plus grande facilité avec laquelle il est possible de transférer les technologies intangibles, et les progrès technologiques eux-mêmes ont exacerbé le problème de la prolifération au profit d'acteurs tant non étatiques qu'étatiques. Il est donc d'autant plus urgent que tous les États remplissent leurs obligations découlant de la résolution 1540 (2004), qu'ils sollicitent une assistance lorsqu'ils ont en besoin et qu'ils renforcent la coopération régionale et internationale pour priver les proliférateurs de produits, de compétences et de financement.

L'examen complet de la stratégie future, demandé par le Conseil en mai, sera d'une importance capitale pour accélérer la mise en œuvre de la résolution, veiller à ce que la communauté internationale s'adapte à la menace de prolifération en constante évolution et pour renforcer le rôle du Comité. Le Comité doit toujours s'efforcer d'améliorer son accessibilité, sa productivité et son efficacité. Un réseau vivant de points de contact est une initiative dont nous nous félicitons. Je voudrais souligner trois domaines dans lesquels nous pouvons améliorer l'application de la résolution 1540 (2004).

Premièrement, il est essentiel que nous continuions d'améliorer les liens entre le Comité 1540 et d'autres Comités pertinents du Conseil de sécurité, les instruments des Nations Unies et les régimes multilatéraux de non-prolifération et de contrôle des exportations. L'expérience considérable de ces organismes et mécanismes peut contribuer à l'application de la résolution 1540 (2004), par exemple grâce à la mise à disposition de listes de contrôle qui peuvent servir de base aux contrôles des exportations

au niveau national. Cette année, les membres du Groupe de l'Australie, dont nous assurons la présidence, nous ont demandé d'informer le Comité que le Groupe de l'Australie était prêt à fournir une assistance sur demande pour appuyer la mise en œuvre des mesures de contrôle des exportations visant les produits chimiques et biologiques. Comme l'a souligné la représentante de la Jordanie aujourd'hui, une telle assistance est nécessaire.

Deuxièmement, il est vital d'intensifier les efforts d'information à l'intention de l'industrie et du secteur privé si l'on veut contrôler efficacement les exportations. L'expérience de l'Australie, qui a mis en œuvre un code de pratiques concernant les produits chimiques précurseurs à l'intention de l'industrie, nous conforte dans l'idée que l'industrie et le secteur privé, dès lors qu'ils comprennent les menaces entourant la prolifération, peuvent devenir de précieux partenaires plutôt que des adversaires dans la lutte contre la prolifération. Le processus de Wiesbaden en est une autre preuve.

Troisièmement, nous devons aider les pays en développement à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la résolution 1540 (2004) et veiller à ce que cette assistance soit pratique et coordonnée. L'Australie collabore avec des pays de sa région, ainsi que des Caraïbes et de l'Afrique par l'intermédiaire du Kenya, pour renforcer les capacités et tirer parti des liens existants entre la sécurité et le développement. Déceler et combattre le trafic d'armes de destruction massive peut aussi aider à prévenir le trafic des armes légères et de petit calibre, de stupéfiants et d'espèces sauvages. C'est pourquoi le Conseil et ses comités devraient envisager de mieux coordonner les informations, les conseils et l'appui qu'ils fournissent concernant les obligations en matière de non-prolifération, de lutte contre le terrorisme et de sanctions. Le coordonnateur régional de la Communauté des Caraïbes a démontré comment cette approche coordonnée peut être mise en place efficacement sur le terrain et comment elle peut alléger le fardeau qui pèse sur les États plus petits.

En conclusion, l'Australie continuera d'appuyer pleinement le travail du Comité 1540. Nous devons combler les lacunes dans la mise en œuvre, mais aussi garder une longueur d'avance sur les progrès technologiques et les techniques des proliférateurs.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 15.